



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 10 mars,

À 19 heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	12	16

Date de la convocation

03.03.2025

Présents :

Adjoint au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 4^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Jérémy BONIOL, M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, M. Régis AUDIBERT, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Thierry BENOIT, Mme Anne-Marie DAUPHIN à M. le Maire, Mme Marie-Jo SOTTO à Mme Anne-Cécile REUS, M. Alain GUEYDON à M. Régis AUDIBERT.

Absents /Excusés : Mme Claudie BLANC, Mme Anne-Marie DAUPHIN, Mme Marie-Jo SOTTO, M. Alain GUEYDON.

Secrétaire de séance : M. Régis VALENTIN.

Délibération n°09/2025

Objet : Acquisition d'un hangar appartenant à Monsieur BOMBES DE VILLIERS et à Madame BERTOCCHI Céline – Révision du prix d'acquisition

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°58/2024 du 17 décembre 2024, il a été approuvé à la majorité, l'acquisition d'un hangar de 120 m2 appartenant, en indivision, à Monsieur BOMBES DE VILLIERS et à Madame BERTOCCHI Céline, sur la parcelle Section G, n°72 – Lieu-dit l'Étang, d'une surface totale de 270 m2, zone UA au prix de 200 000 €.

Vu, la valeur vénale estimée à 119 000 € rendue par l'avis des domaines suite à la visite du 26 février 2025.

Considérant une nouvelle négociation qui a eu lieu sur le prix, en raison notamment de l'état de la toiture, il est proposé de revoir le prix d'acquisition à la baisse, soit à 190 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, le nouveau prix négocié à 190 000 € concernant l'acquisition d'un hangar de 120 m² appartenant, en indivision, à Monsieur BOMBES DE VILLIERS et à Madame BERTOCCHI Céline, sur la parcelle Section G, n°72 – Lieu-dit l'Étang, d'une surface totale de 270 m², zone UA.

Dit, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal de l'année 2025.

Autorise, Monsieur le Maire à signer tout document venant en application de la présente délibération.

Décision adoptée à la majorité

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1 (R. PELLEGRIN)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Fait à Cucuron, le 14.03.2025

Le Maire

Philippe EGG

Le secrétaire de séance
Régis VALENTIN
Conseiller Municipal



Publiée le :